



L'adoption du projet de suppression de la valeur locative le 28 septembre risque de mettre un coup d'arrêt à la rénovation des maisons. Ce projet implique un changement radical de système et se révèle être un retour en arrière à plusieurs titres : il empêche les rénovations, affaiblit l'activité économique, pèse sur les classes moyennes et nuit à l'environnement.

Une large alliance d'acteurs économiques juge le projet du Parlement beaucoup trop risqué, dangereux pour l'économie et comportant trop d'inconnues au niveau fiscal.

Le projet entrave d'importantes opérations de rénovation d'habitations qui voient ainsi leur valeur décliner. Plusieurs milliards d'investissements se perdent. En effet, jusqu'à présent, les propriétaires pouvaient déduire des impôts les frais d'entretien et de rénovation de leur logement. En particulier pour les rénovations écologiques (isolation, pompes à chaleur, installations solaires), la déduction fiscale est aujourd'hui souvent un facteur déterminant dans la décision d'investissement. Le projet de suppression de la valeur locative et le changement radical de système qu'il implique mettraient fin à ces déductions fiscales déterminantes. Cela éliminerait une incitation importante à la rénovation des maisons. En effet, bon nombre de personnes n'auraient plus les moyens de financer de tels travaux. Les chauffages ne seront pas remplacés, les murs ne seront pas isolés, les fenêtres ne sont pas renouvelées.

En outre, le projet accable les classes moyennes. Outre les frais d'entretien, les intérêts hypothécaires seraient eux aussi exclus de toute déductibilité fiscale. Cela affecte avant tout les propriétaires immobiliers les moins aisés et les classes moyennes réalisant leur rêve de devenir propriétaires.

Le projet entraîne en outre des pertes fiscales dépassant le milliard pour les communes, les cantons et la Confédération : dans le contexte actuel des taux d'intérêt, elles s'élèveraient à 1,7 milliard par année. Divers cantons devront compenser en procédant à des hausses d'impôts. Des augmentations pouvant atteindre 7,5 % sont d'ores et déjà évoquées concernant l'impôt sur le revenu. En Valais, l'estimation des baisses de recettes fiscales se situe à hauteur de CHF 35 millions pour le canton et également CHF 35 mios pour les impôts communaux.

Enfin, le projet torpille des mesures efficaces pour la protection du climat. Des rénovations de qualité sur le plan énergétique pérennisent la valeur des bâtiments et constituent des mesures efficaces pour l'environnement. Or, le projet implique l'abrogation des incitations fiscales pour les rénovations énergétiques. Cela ébranle un facteur clé d'investissement dans des mesures favorables à la protection du climat, telles que l'isolation thermique, les pompes à chaleur et les installations solaires. Sans ces incitations, le cycle de rénovation ralentit, ce qui maintient les émissions de CO₂ à un niveau élevé dans le secteur du bâtiment. Le problème de l'approvisionnement électrique hivernal est également aggravé, car les bâtiments mal isolés consomment davantage d'électricité en hiver. Les objectifs climatiques et énergétiques, en faveur desquels les électeurs suisses se sont clairement prononcés, s'en trouvent beaucoup plus difficiles à atteindre.

Contacts pour les médias :

- Marianne Maret, Conseillère aux Etats : marianne.maret@parl.ch
- Sidney Kamerzin, Conseiller National : sidney.kamerzin@parl.ch
- Philippe Nantermod, Conseiller National : philippe.nantermod@parl.ch
- Benjamin Roduit, Conseiller National : benjamin.rodut@parl.ch
- Donald Moos, Président UDC Valais Romand : donald.moos@udc-valais.ch
- Bonvin Vincent, Président de Construction Valais : vincent.bonvin@b-groupe.ch
- Vincent Riesen, Directeur CCI VS : vincent.riesen@cci-valais.ch

Des photos libres de droit (merci d'indiquer le copyright) sont disponibles via le lien suivant :

<https://photo-genic.photoshelter.com/gallery/ALLIANCE-ECONOMIQUE-VALAISANNE/G0000.U9g2fyTvzs/C0000MAYHQqiqGCM>

password: press